

DOCUMENT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE  
2022

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN  
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : [contact@mairie-rosporden.fr](mailto:contact@mairie-rosporden.fr)

# TABLE DES MATIERES

PARTIE A	PREAMBULE.....	4
CHAPITRE 1	CADRE JURIDIQUE .....	4
1.1	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB).....	4
1.2	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB).....	4
PARTIE B	LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROSPORDEN (CCAS)	5
CHAPITRE 1	PRESENTATION DE LA STRUCTURE .....	5
1.1	LE PERSONNEL.....	5
1.2	LES COMPETENCES DU CCAS.....	6
1.2.a	<i>Missions obligatoires du CCAS</i> .....	6
1.2.b	<i>Missions facultatives</i> .....	6
CHAPITRE 2	ANALYSE DE L'EXERCICE 2021 .....	7
2.1	BILAN DES ORIENTATIONS CONTENUES DANS LE DOB 2021 DU CCAS.....	7
2.2	BUDGET DE FONCTIONNEMENT .....	9
2.2.a	<i>Dépenses de fonctionnement</i> .....	9
2.2.b	<i>Recettes de fonctionnement</i> .....	10
2.3	BUDGET D'INVESTISSEMENT .....	11
2.3.a	<i>Dépenses d'investissement</i> .....	11
2.3.b	<i>Recettes d'investissement</i> .....	11
2.4	SECTION CCAS DE KERNEVEL .....	11
CHAPITRE 3	ORIENTATIONS BUDGETAIRES REGLEMENTAIRES 2022.....	12
3.1	BUDGET DE FONCTIONNEMENT .....	12
3.1.a	<i>Dépenses de fonctionnement</i> .....	12
3.1.b	<i>Recettes de fonctionnement</i> .....	13
3.2	BUDGET D'INVESTISSEMENT .....	13
3.2.a	<i>Dépenses d'investissement</i> .....	13
3.2.b	<i>Recettes d'investissement</i> .....	14
3.3	SECTION CCAS DE KERNEVEL .....	14
CHAPITRE 4	ORIENTATIONS BUDGETAIRES SPECIFIQUES AU CCAS POUR 2022.....	14
PARTIE C	CADRAGE PLURIANNUEL.....	16

CHAPITRE 1	L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX.....	16
1.1	LA POURSUITE DES ENGAGEMENTS DU CCAS.....	16
1.2	DES ORIENTATIONS NOUVELLES A ENVISAGER .....	16
CHAPITRE 2	L'EVOLUTION MESUREE DES MOYENS HUMAINS .....	17

# PARTIE A PREAMBULE

## CHAPITRE 1 CADRE JURIDIQUE

### 1.1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc aux CCAS des communes concernées.

### 1.2 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) accentue l'information des administrateurs. Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires. Le ROB doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs et préciser les engagements pluriannuels envisagés. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport reste à la libre appréciation de la collectivité en l'absence de décret d'application. Il est pris acte du DOB par une délibération spécifique.

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP 2018-2022) implique les collectivités locales et leurs établissements dans l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. En application de son article 10, elle fixe une baisse tendancielle de l'évolution des dépenses de fonctionnement afin qu'elles progressent en valeur dans la limite de 1,2% sur la période 2018-2022. Il en résulte que l'autofinancement ainsi dégagé devrait être prioritairement consacré au financement des investissements, de manière à réduire le recours à l'emprunt. L'article 10 précise que lors du DOB, les collectivités doivent présenter leurs objectifs consolidés (budget principal et budgets annexes) en termes d'évolution des dépenses de fonctionnement, évolution du besoin de financement et variation de la dette.

Enfin, l'article 24 de la LPFP durcit la « règle d'or » appliquée aux collectivités locales en s'ajoutant aux règles d'équilibre budgétaires actuelles.

Le ROB fait l'objet d'une publication qui est transmise au représentant de l'État dans le département et au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours suivants la tenue du DOB et le public est avisé de cette mise à disposition par tout moyen. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus tel que le CCAS.

# PARTIE B LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROSPORDEN (CCAS)

Le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1.500 habitants. C'est une personne morale de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Toutefois, l'originalité de la commune tient à l'existence d'une structure propre à la commune associée de Kernével et « d'une section du centre d'action sociale dotée de la personnalité juridique », dont le fonctionnement est régi par les articles R. 123-31 et suivants du code de l'action sociale et des familles. De droit, il existe donc deux entités : le CCAS de Rosporden et sa section de Kernével. Les deux structures sont juridiquement autonomes, menant chacune la politique sociale facultative adaptée à leur territoire, mais coopérant étroitement dans la mise en œuvre de leurs actions. La principale source des recettes de fonctionnement de la section de Kernével est en effet une subvention versée par le CCAS de Rosporden conformément aux dispositions de l'article R. 123-35 du code de l'action sociale et des familles. Le budget du CCAS de Rosporden intègre donc la majeure partie des recettes de fonctionnement de la section de Kernével (laquelle dispose néanmoins de son budget propre et peut à ce titre percevoir directement des dons, des legs, et autres subventions).

## CHAPITRE 1 PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Outre le Maire de la commune, Michel LOUSSOUARN, Président de droit du Centre communal d'action sociale, le Conseil d'administration du CCAS est composé à parité de 7 membres élus par le Conseil municipal en son sein, dont Marie-Madeleine LE BIHAN, vice-présidente, adjointe aux solidarités, et de 7 membres nommés par le Maire, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Cette parité apporte une cohérence d'intervention forte car elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune et de la société et qu'elle induit des coopérations négociées entre les élus, le monde associatif et les professionnels.

La section de Kernével est présidée de droit par le Maire-délégué, Jacques RANNOU, et administrée par un comité comprenant, outre le Maire-délégué, deux administrateurs du CCAS de Rosporden et conseillers municipaux, trois personnes qualifiées investies dans l'action sociale désignée par le Maire, ainsi qu'un représentant élu par le Conseil Municipal et conseiller municipal.

### 1.1 LE PERSONNEL

- Directeur : Olivier PAGANO mis à disposition à hauteur de 20% de son temps
- Responsable administrative du CCAS : Nathanaëlle LETOURNEUR (Plein temps, cadre B), remplacée par un emploi contractuel (Plein temps, catégorie C)
- Agent administratif polyvalent : Sophie MAGUET (Plein temps, catégorie C)
- Agent technique : Philippe DEMY (Contractuel, temps partiel, catégorie C)

- Agent administratif polyvalent : Isabelle LE HUR, agent d'accueil à la Mairie de Kernével, affectée au CCAS à hauteur de 7h par semaine.
- Assistante ressources humaines : Ingrid CARAUX : mise à disposition du CCAS depuis mai 2020 (supervision de Madame Valérie LE BRIS)
- Assistant comptabilité : Cédric HONNO : mis à disposition à hauteur du CCAS depuis mai 2020 (supervision de Madame Sylvie KERHERVE)

## 1.2 LES COMPETENCES DU CCAS

Elles sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) et sont de deux ordres : les missions obligatoires, confiées par la loi et les missions facultatives, décidées par la Municipalité dans le cadre des compétences prévues par la réglementation.

### 1.2.a Missions obligatoires du CCAS

- il participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale
- il procède à la domiciliation des personnes sans résidence stable,
- il tient un fichier des demandes de prestations d'aide sociale légale et facultative
- il réalise une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) dans l'année qui suit chaque renouvellement du Conseil municipal.

### 1.2.b Missions facultatives

Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Ces actions correspondent à des besoins identifiés sur le territoire communal et illustrent l'engagement de la politique sociale de la municipalité. Il s'agit de prestations adaptées à des publics spécifiques : personnes en situation précaire, personnes âgées ou handicapées, familles, jeunesse, étudiants, etc.

Le CCAS gère également un EHPAD et une structure d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles assimilés.

## CHAPITRE 2 ANALYSE DE L'EXERCICE 2021

### Introduction

Le Covid-19 étant toujours présent en 2021, il exerce toujours une incidence sur le fonctionnement du CCAS. De ce fait, le nombre de bénéficiaires de la Banque alimentaire ne cesse d'augmenter. La distribution des denrées se fait toujours sur le système d'un drive afin de respecter les consignes de distanciation sociale. Les ateliers de la Banque alimentaire sont interrompus.

Les dossiers de demandes de logements ont considérablement augmenté sur la commune depuis la crise Covid (168 demandes 1<sup>er</sup> choix contre 84 en 2020), avec un constat de flux tendu entre peu d'offres et beaucoup de demandes.

A noter qu'un « règlement des aides sociales facultatives » a été mis en place depuis le début de l'année 2021, le conseil départemental octroie prioritairement ses aides financières et nous sollicite en second lieu pour des secours d'urgence et des aides à caractère subsidiaire. Cela permet d'apporter une équité de traitement des demandes, de renforcer les relations avec les partenaires sociaux institutionnels, et de répondre efficacement aux besoins de nos administrés.

### 2.1 BILAN DES ORIENTATIONS CONTENUES DANS LE DOB 2021 DU CCAS

INTITULÉ	ÉLÉMENTS FIGURANT DANS LE DOB 2021 PRESENTÉ EN FEVRIER 2021	RÉALISATION 2021	BILAN 2021
<b>LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19</b>	Parmi ces composantes, la commune devra accompagner et soutenir les personnes les plus démunies dans le cadre des missions du CCAS en maintenant le niveau de dotations exceptionnelles versées cette année et les acteurs associatifs dont le fonctionnement pourrait être mis en difficulté du fait de l'épidémie.	Mise en place d'aides exceptionnelles aux étudiants boursiers via le CCAS.	CONFORME  2 800€ ont été versés en 2021, 28 étudiants ont été aidés (à hauteur de 100€ chacun)
<b>CLARIFICATION DES FLUX ENTRE LES CCAS ET LA COMMUNE</b>	Les principes de bonne gestion comptable et financière imposent de définir précisément les flux existants entre la commune et les CCAS afin de connaître la réalité des moyens mis à disposition par la commune (bureau, fournitures diverses, mises à disposition de personnels etc..) et de les évaluer.	Réalisé	CONFORME

<b>INTEGRATION DE LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES SERVICES DU CCAS</b>	Tendre vers le « zéro déchets »	La Communauté d'Agglomération met en place une politique de gestion des déchets pour réduire la production de déchets. Sans ambitionner de ne plus produire aucun déchet, les services seront sensibilisés en 2021 sur cette politique et les enjeux qu'elle recouvre.	Diagnostic réalisé par CCA dans le cadre du projet "ma commune zéro déchet"	CONFORME ET EN COURS
<b>CONSOLIDATION DES LIENS DE COLLABORATION ENTRE LE CCAS ET LE CDAS</b>		Par délibération du 1er Février 2021, le CCAS a adopté son règlement des aides sociales subsidiaires afin de renforcer les relations entre partenaires sociaux institutionnels et pour répondre efficacement aux demandes et avec équité.	Renforcement de ces liens avec des temps d'échanges réguliers entre professionnels et transmission d'éléments chiffrés sur les accompagnements proposés sur le territoire.	CONFORME ET A POURSUIVRE
<b>COLLECTE ALIMENTAIRE « DEMATERIALISEE »</b>		Pas prévu initialement dans le DOB 2021 Afin de répondre aux exigences du contexte sanitaire et d'éviter au maximum les contacts physiques, la dématérialisation a été proposée en complément de la collecte classique. ----- La banque alimentaire est dotée d'un logiciel développé par la fédération des banques alimentaires, "passerelle". Il facilite la gestion de l'aide alimentaire. Il permet d'avoir un suivi régulier de fréquentation et des denrées distribuées (par kilo).	Réalisé	CONFORME
<b>RENFORCEMENT DES LIENS AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI</b>		Pas prévu initialement dans le DOB 2021. Le public sollicitait les deux structures et le constat d'une complémentarité des réponses apportées par la maison de l'emploi et le CCAS est évident. Pour être réactif, des permanences du CCAS se sont tenues dans les locaux de la maison de l'emploi	Réalisé	CONFORME ET A POURSUIVRE
	Dispositif « Conseiller Numérique France	Pas prévu initialement dans le DOB 2021	En cours	EN COURS



	Services » financé par l'Etat pour réduire la fracture numérique.	La création de ce poste au 1er octobre 2021 a permis d'instituer des permanences au sein de la Maison de l'Emploi pour accompagner le public aux démarches d'emploi. La proximité des services sur le même lieu peut permettre de tendre vers des missions CCAS.		
--	---	---	--	--

## 2.2 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

### 2.2.a *Dépenses de fonctionnement*

Globalement, une augmentation des dépenses de la section de fonctionnement par rapport à 2020 est constatée, cependant inférieure aux prévisions des dépenses inscrites pour faire face à la crise COVID-19 qui perdure.

#### **Chapitre 11 :**

Les dépenses en alimentation sont stabilisées, un budget avait été anticipé afin de pallier à la crise COVID-19, fort des enseignements de la première année, 2/3 ont été utilisés.

Cette anticipation liée à la crise, permet de réduire les achats de produits d'entretien. En effet, il restait des stocks de 2020 (désinfectants, produits nettoyeurs, gels...) qui ont pu être complétés par les dons octroyés par les supermarchés locaux.

Le montant alloué aux colis de Noël pour les aînés est en hausse (distribués à tous les plus de 75 ans), en raison de facturations 2020 réglée sur l'exercice de 2021.

Des frais ont été engagés pour l'entretien du véhicule de la banque alimentaire (Contrôle technique, petites réparations).

Une baisse des honoraires est également relevée s'expliquant par l'achèvement de l'Analyse des Besoins Sociaux sur l'exercice de 2020.

#### **Chapitre 12 :**

Des dépenses supplémentaires (rémunération de contractuels) ont été nécessaires.

D'une part, pour remplacer la titulaire en congé maternité (dépense compensée en partie par la prévoyance).

Conformément au besoin évoqué dans le précédent DOB, l'embauche d'un livreur a été réalisée pour la banque alimentaire afin de gagner en autonomie de fonctionnement (le service de ramasse était effectué grâce à la mise à disposition d'agents des services techniques).

Les avancements et la prise en compte du Régime Indemnitaire Tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ont connu une évolution normale et prévisible. Ces charges comptables ne prennent cependant pas en compte l'ensemble des dépenses de personnel, assurées en partie par la commune.

En application de la loi de transformation de la fonction publique, la durée de travail des agents du CCAS de Rosporden est passée à 1607 heures par an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les agents bénéficiaient d'une durée de travail inférieure aux 1607 heures, une mise en conformité a été nécessaire entraînant une légère évolution des charges du personnel.

#### **Chapitre 65 :**

Les dépenses liées à ce chapitre sont quasi similaires à l'an passé, juste une légère diminution qui peut s'expliquer par les aides et les secours d'urgence qui sont réglementés et régis par un protocole avec le CDAS.

#### **Chapitre 68 :**

Augmentation de la dotation aux amortissements qui vient des travaux effectués au magasin « au local », propriété du CCAS.

### *2.2.b Recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2020 et par rapport au Budget Primitif initialement prévu pour 2021.

#### **Chapitre 70 :**

En raison du contexte épidémiologique, le « vestiaire pour tous » a été fermé en 2019. Cette activité n'a pas pu reprendre en 2021, les recettes de ce chapitre sont donc quasi-similaires à l'année précédente.

#### **Chapitre 74 :**

La dotation communale est la principale ressource du CCAS. A noter que depuis cet exercice, la dotation de la commune est versée semestriellement afin de l'adapter au besoin réel de financement du CCAS en cours d'exercice.

Ce chapitre a augmenté cette année en raison d'une augmentation de la subvention communale, 45 000 € de plus que l'année précédente.

### Chapitre 75 :

Ce chapitre correspond au loyer du magasin « Au local », une augmentation est visible cette année. Une mise à disposition gratuite avait été décidée jusqu'en mai 2020, en raison des travaux réalisés par la locataire et du confinement. La locataire s'est acquittée de tous ses loyers sur l'exercice 2021.

### Chapitre 013 :

L'atténuation de charges correspondant au remboursement des frais liés à la rémunération de la titulaire pendant son arrêt maladie. Le versement est inférieur à celui de 2020, en raison d'un nombre moindre d'arrêts que l'an passé.

### Chapitre 77 :

Ce chapitre correspond aux dons de particuliers.

## **2.3 BUDGET D'INVESTISSEMENT**

### *2.3.a Dépenses d'investissement*

L'investissement majeur du CCAS porte sur l'achat d'un véhicule frigorifique pour la banque alimentaire (**article 2188**).

Aucun prêt d'honneur n'a été sollicité cette année (**article 274**).

### *2.3.b Recettes d'investissement*

Le budget d'investissement du CCAS bénéficie encore cette année d'un excédent cumulé confortable 58 985.06 € (**Article 001**).

## **2.4 SECTION CCAS DE KERNEVEL**

Le CCAS de Kernével n'a pas de section d'investissement à son budget, juste une de fonctionnement. Globalement, les dépenses liées à son fonctionnement sont similaires d'une année sur l'autre. A savoir, les aides et secours d'urgence, la part Urssaf, la cotisation à la banque alimentaire du Finistère et la part destinée aux fêtes et cérémonies.

La ligne « fêtes et cérémonies » correspond au budget alloué aux colis de Noël pour les plus de 75 ans. En raison du contexte sanitaire, le repas des anciens a été annulé ces deux dernières années, de ce fait, le nombre et la composition du colis de Noël a été revu à la hausse.

On observe également une diminution des demandes d'aides financières adressée par le conseil départemental. Les référents sociaux utilisent prioritairement leurs outils avant de solliciter les CCAS, comme par exemple, le Fond unique d'aide (FUA), le Fond Solidarité logement (FSL) et les CAP Chèques accompagnement personnalisés.

## CHAPITRE 3 ORIENTATIONS BUDGETAIRES REGLEMENTAIRES 2022

### 3.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En 2021, une convention a été délibérée pour identifier les flux entre la commune et le CCAS de Rosporden, afin de connaître la réalité des moyens (matériels et humains) mis à disposition par la commune. Une convention devra également être réalisée sur cet exercice entre la commune et le CCAS de Kernével.

#### 3.1.a *Dépenses de fonctionnement*

##### **Chapitre 11 :**

Les dépenses en alimentation devront être anticipées, et un budget supérieur devra certainement être alloués. En effet, le bilan de la collecte alimentaire a été inférieur au précédent. Le résultat de 2020 avait été exceptionnel avec 5 tonnes 372.

La récolte de 2021 affiche une différence notable avec 4 tonnes 092 de denrées, auxquelles il faut ajouter les sommes de la collecte dématérialisée de 1 169€.

Si le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter de façon exponentielle (passant de 324 en 2020 à 595 bénéficiaires en 2021), la banque alimentaire sera contrainte de reconstituer des stocks de denrées plus régulièrement.

Au vu de la situation sanitaire, le poste d'achats de produits d'entretien pourrait augmenter à nouveau (désinfectants, gants, gels hydro alcoolique).

A noter cependant, qu'en raison de l'achat d'un véhicule neuf pour la banque alimentaire, aucun frais d'entretien ne sera à prévoir.

##### **Chapitre 12 :**

Les dépenses majeures de fonctionnement restent les frais de personnel.

Le recrutement d'un second contractuel en Contrat à Durée Déterminée à temps partiel est une éventualité envisagée au besoin pour seconder l'agent actuel qui effectue le transport des denrées pour la banque alimentaire.

A noter également, la reconduction du remboursement des frais facturés par la commune.

### Chapitre 65 :

La subvention au CCAS de Kernével est reconduite à la même hauteur et la cotisation à la Banque alimentaire du Finistère, établie au prorata du nombre mensuel moyen de bénéficiaires, sera en légère augmentation. La somme allouée aux aides sociales facultatives doit tenir compte du contexte social tendu.

La reconduction de l'aide exceptionnelle aux étudiants pourrait être envisagée si le contexte lié à la crise Covid perdure.

### Chapitre 68 :

Avec l'achat du camion frigorifique sur l'exercice 2021, la dotation aux amortissements augmentera d'environ 4 000€ pendant les 8 prochaines années.

#### *3.1.b Recettes de fonctionnement*

### Chapitre 70 :

Aucune recette n'est attendue à ce chapitre tant que la situation sanitaire liée au COVID-19 ne permet pas de rouvrir le vestiaire.

### Chapitre 74 :

La subvention municipale, qui constitue la recette de fonctionnement majeure, revient au montant initial avant la crise sanitaire, c'est-à-dire : 100.000.00 €.

### Chapitre 75 :

Le CCAS peut en principe compter sur le versement du loyer du local situé 33, rue Nationale durant toute l'année.

## **3.2 BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Dans la poursuite des objectifs ciblés par l'Analyse des Besoins Sociaux, la conception d'un « guide » est à l'étude. Son objectif sera de répertorier les services utiles et proposés sur le territoire.

Il permettra de répondre aux besoins des administrés sur la commune, et par voie de conséquence, pour les nouveaux arrivants.

#### *3.2.a Dépenses d'investissement*

Les autres dépenses correspondent aux éventuels prêts d'honneur aux étudiants, l'achat ou le remplacement de matériel informatique ou de matériel destiné à la banque alimentaire et d'éventuelles dépenses imprévues.

### 3.2.b Recettes d'investissement

Une part importante des recettes d'investissement provient de l'amortissement des immobilisations mais l'essentiel des recettes d'investissement est issu d'un excédent d'investissement reporté (58 985.06 € / BP 2021).

## 3.3 SECTION CCAS DE KERNEVEL

Afin d'anticiper l'augmentation possible des matières premières, une prévision supplémentaire est prévue aux dépenses liées aux colis de Noël.

La participation auprès de la banque alimentaire du Finistère sera revue à la hausse. En effet, le nombre de foyers bénéficiaires de la banque alimentaire de Kernével est sur une tendance à la hausse depuis 2017, passant de 4/5 familles jusqu'à parfois 15. Actuellement, 10 foyers sont bénéficiaires de la banque alimentaire.

## CHAPITRE 4 ORIENTATIONS BUDGETAIRES SPECIFIQUES AU CCAS POUR 2022

Les orientations reprendront bien entendu le report ou la continuité des actions non réalisées ou en cours de l'année précédente.

L'objectif principal de 2022 sera de conforter et de développer les partenariats, avec le CDAS et d'autres entités institutionnelles du territoire, même si logiquement aucun coût ne sera engendré.

La proximité avec la Maison de l'Emploi sera à conforter, permettant ainsi de répondre aux besoins par une approche globale de la personne accompagnée.

Le CCAS réaffirmera les orientations politiques de la commune en matière d'éducation, en s'inscrivant comme acteur du Projet Educatif de Territoire et en participant aux instances de travail avec les différents services péri et extra scolaires.

Le CCAS s'engage également à poursuivre ses efforts en matière d'environnement, en adoptant la dynamique « zéro déchet ».

Rosporden, lauréate du programme « Petites Villes de Demain », s'inscrit dans une démarche de dynamisme et de revitalisation globale. Cette attractivité recherchée devrait amener de nouveaux arrivants dans la commune. Depuis la crise Covid, la demande de logements sociaux est exponentielle. Afin de répondre au mieux à ce phénomène grandissant, la commune souhaite soutenir la création de logements en réhabilitant certaines de ces « friches » industrielles. Le lieu-dit « Minez » accueillera des habitats en petits collectifs. Et Finistère habitat portera un projet de réhabilitation de l'ancienne perception pour créer de nouveaux logements dédiés aux personnes âgées (avec les locaux de la Mutualité au RDC).

La création du « guide » recensant les services de la commune prendra également tout son sens avec les nouveaux arrivants.

Dans cette démarche de développement de la ville, et pour apporter une continuité de services, un projet de « pôle services publics » est en réflexion dans les bureaux de l'ancien Foyer des Étangs (réflexion pour y grouper la Maison de l'Emploi, l'antenne du CDAS, un centre des finances publiques...).

# PARTIE C CADRAGE PLURIANNUEL

Le Budget Primitif s'inscrit sur le long terme. Il prend en compte le cadrage quinquennal 2018-2022 et les directives gouvernementales contenues dans la loi de finances 2021.

## CHAPITRE 1 L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

### 1.1 LA POURSUITE DES ENGAGEMENTS DU CCAS

Au-delà de la mise en œuvre de ses compétences obligatoires, le CCAS poursuivra ses engagements en direction des citoyens fragilisés résidant sur le territoire communal : distributions hebdomadaires de la Banque Alimentaire, Vestiaire pour tous (selon l'évolution sanitaire), aide sociale facultative, prêts aux étudiants, etc.

Ces aides subsidiaires et complémentaires à l'aide sociale légale seront apportées par le CCAS à l'issue de l'examen de la situation globale des demandeurs par les assistantes sociales du Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) en respectant le règlement d'attribution des aides.

L'objectif des prochaines années, issu d'une connaissance mutuelle approfondie des domaines d'intervention de chaque partenaire est de rechercher une plus grande efficacité dans l'accompagnement des usagers.

Un partenariat renforcé est déjà prévu avec plusieurs partenaires locaux misant sur la complémentarité de leurs actions pour une prise en charge globale des demandeurs.

Le CCAS espère développer davantage la collecte alimentaire de manière dématérialisée. En effet, le système de compte client disponible toute l'année dans les magasins participants permet au CCAS d'aller se réapprovisionner en fonction des besoins de ses bénéficiaires et évite d'avoir des stocks qui ne peuvent être distribués.

### 1.2 DES ORIENTATIONS NOUVELLES A ENVISAGER

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), finalisée en 2020 a apporté une compréhension approfondie des spécificités du territoire communal de Rosporden-Kernével. L'objectif sera de mettre en adéquation les politiques publiques portées par la Municipalité.

Dans ce cadre, le CCAS pourrait être amené à réinterroger les modalités de mise en œuvre de ses actions. Et dans ce contexte, le repositionnement de la banque alimentaire en centralité, dans les locaux de la Mutualité, améliorerait l'accessibilité au public. Une réflexion est à mener tant pour trouver la prochaine destination que pour la future répartition des pièces du futur local afin d'optimiser ce service. Toute la partie préparatoire du déménagement est à travailler.



## CHAPITRE 2 L'EVOLUTION MESUREE DES MOYENS HUMAINS

Stabilisation des effectifs de personnel

Un agent à temps partiel, en contrat à durée déterminée, a été recruté en 2021, un second agent sur le même temps horaire pourrait être envisagé en 2022.

Leurs missions interviendront en remplacement de la mise à disposition ponctuelle des agents des services techniques chargés de la récupération des denrées alimentaires à la Banque Alimentaire de Quimper et de leur acheminement vers les CCAS de Rosporden et Kernével.